

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3064

22 octobre 2014

SOMMAIRE

5like5 Consulting	147032	CMSC Holding S.à r.l.	147027
A4P Technologies S.A.	147026	Cofeba S.à r.l.	147037
AB Entertainment S.A.	147036	Credit Suisse Fund Management S.A. ...	147029
A&G Global GP	147031	EIM Participations Luxembourg S.A. ...	147026
Alison Bidco S.à r.l.	147032	Eren Renewable Energy S.A.	147040
Alphitan International S.A.	147026	e-santé europe IP S.A.	147031
Amor Vini	147030	Getronics Belgium S.A.	147035
Anchor Holdings SCA	147026	Grupo EIG Multimedia S.à r.l.	147072
Augustus International S.à r.l.	147031	Ideal Standard International Topco	147034
Bauelemente Schwaab S.à r.l.	147029	Ideal Standard International Topco	147033
Bauelemente Schwaab S.à r.l.	147029	ID-Rep International S.A.	147026
Belcampo S.A.	147029	Immo Ettelbruck S.A.	147034
Belfond (Luxembourg) Sàrl	147032	"Iniziative Immobiliari S.A."	147027
Binoculus S.A.	147033	ISPB LUX SICAV	147028
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	147026	ITS4U S.à r.l.	147028
BlueGem Delta Sàrl	147030	Japhil Properties S.A.	147028
BlueGem Delta Sàrl	147033	McGaw Law Office	147035
Brandlen Finance S.A.	147068	Nise Investments SPF S.A.	147036
Bruno BRESSAGLIA et fils, entreprise de constructions et de façades, s.à r.l.	147030	Oedipus S.A.	147035
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	147037	Pafint Holding S.A.	147036
CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l.	147027	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI- CAR	147034
CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l.	147027	Patada S.à r.l.	147069
Centrum Narcisse S.à r.l.	147030	Tax S. Arts S.à r.l.	147037
Cipafin S.A.	147032	Tecref Y Newco S.à r.l.	147043
Citruz Midco S.à r.l.	147058	Teyo Energy Co. S.à r.l.	147050
Clementoni S.A.	147033	Tibidabo Invest S.A.	147057

A4P Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.059.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142612/10.

(140162675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.387.387,01.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142614/10.

(140162488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

EIM Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 52.297.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142758/11.

(140162284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.689.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014142576/11.

(140162281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Alphitan International S.A., Société Anonyme,
(anc. ID-Rep International S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014142573/12.

(140162656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

CD&R Millennium Holdco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69304 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142668/10.

(140161981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

CD&R Millennium Holdco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.914.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69305 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142670/10.

(140161996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

CMSC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.376.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142678/14.

(140162366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

"Iniziative Immobiliari S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 94.067.

RECTIFICATIF

Extrait

Dépôt à rectifier L140165500 enregistré au registre du commerce le 18/09/2014 Modification avec effet rétroactif de l'extrait du 16 septembre 2014.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 4 août 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale CAPULA, en tant qu'administrateur.
2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela NINNO, né à Policoro (Italie), le 16 mai 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014145571/20.

(140165858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

ITS4U S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145581/10.

(140165903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Japhil Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.060.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur DURANCE S.A., société anonyme de droit Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-148611 et ayant son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société JAPHIL PROPERTIES S.A., société anonyme, Monsieur Claude SCHMITZ, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Clémency, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145587/16.

(140165700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

ISPB LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2014 à 9.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2014, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2015:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Ubaldo MIGLIORATI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21 Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISPB LUX SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2014145579/28.

(140165730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Bauelemente Schwaab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.350.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144654/10.

(140164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Bauelemente Schwaab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.350.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144655/10.

(140164577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Belcampo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.385.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 septembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014144657/14.

(140164892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Suite à la démission de M. Jean-Paul Gennari avec effet au 15 septembre 2014, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Ferenc Schnitzer, Membre du Conseil d'Administration
1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014144688/20.

(140164510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Centrum Narcisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 132.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144680/9.

(140165140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Amor Vini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 109, Fond Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 142.968.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145305/11.

(140166017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Bruno BRESSAGLIA et fils, entreprise de constructions et de façades, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 39A, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 47.708.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bruno BRESSAGLIA et fils, entreprise de constructions et de façades, s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014144649/12.

(140165292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

BlueGem Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.882.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés

En date du 9 septembre 2014 l'assemblée générale des associés a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johanna Dirkje Martina VAN OORT et de Johan DEJANS en tant que gérants de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Douwe Hendrik Jacob TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014144643/22.

(140164856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

A&G Global GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, avenue Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.725.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance le 3 septembre 2014

Les gérants de la société A&G GLOBAL GP ont pris la résolution suivante:

Les gérants décident de transférer le siège social de L-1251 Luxembourg, Avenue du Bois 1 à compter du 19 septembre 2014 à:

Avenue Grande-Duchesse Charlotte, 34A
L-1330 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145294/14.

(140165613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.734.

—
Suite à des changements d'adresse d'associés, il convient de modifier les informations suivantes pour:

- Pantheon Europe Fund IV Limited ayant pour nouvelle adresse First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 6HJ, Guernsey;

- Pantheon Europe Fund V "A", L.P. ayant pour nouvelle adresse First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 6HJ, Guernsey.

- Pantheon Global Secondary Fund III "A", L.P. ayant pour nouvelle adresse First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, GY1 6HJ, Guernsey

- Portman Limited, ayant pour nouvelle adresse 190 Elgin Avenue, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014145315/17.

(140165315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

e-santé europe IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 173.910.

—
Extrait des résolutions prises par les Actionnaires en date du 11 juin 2014.

La société comportant désormais plus d'un actionnaire, l'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 8.1. des statuts.

En conséquence, l'assemblée nomme aux postes d'administrateurs:

Monsieur Sébastien VACHON, Expert Comptable, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France), demeurant professionnellement 38 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

La société Molière Conseil SARL, ayant son siège social au 38 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 160827 et dont le représentant permanent est Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement 38 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014145292/23.

(140165685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144705/9.

(140165069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Belfond (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.050.

En date du 9 septembre 2014, Messieurs Patrick Meunier et Patrick Houbert ont démissionné de leurs postes de gérants de la société, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014144659/10.

(140164818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Slike5 Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 46, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.896.

Hiermit möchten wir Ihnen bekannt geben, dass wir am 17. September 2014 umgezogen sind. Unsere neue Anschrift entnehmen Sie bitte dem Briefkopf.

Unsere alte Anschrift lautet wie folgt:

66 Grand Rue

L-6630 Wasserbillig

Wasserbillig, den 17. September 2014.

5 Like5 Consulting S.A.

Thomas M. Kaleta

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014145291/16.

(140164790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Alison Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 185.617.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Alison Midco S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alison Bidco S.à r.l.

Référence de publication: 2014145298/19.

(140165419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Binoculus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 31.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144665/9.

(140164918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 375.021,88.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144839/11.

(140165264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

BlueGem Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 164.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014144642/12.

(140164784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 Septembre 2014.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Messieurs Riccardo Incani, Monsieur Andrea Carini et Madame Maria-Pia Bettiol de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter leur démission aux effets respectifs au 11.07.2014, 31.07.2014 et 12.05.2014

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Dominique Audia demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Monsieur Benoît Dessy demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et CL Management S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée décide de fixer l'échéance de leur mandat à la date de l'assemblée annuelle des comptes de la Société à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CLEMENTONI S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014144707/22.

(140165116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 375.021,88.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 septembre 2014, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144838/14.

(140165262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Auszug aus dem Beschluss der Managementgesellschaft vom 13. November 2013

Am 13. November 2013 hat die Managementgesellschaft der Partners Group Management I S.à r.l., RCS B 134 852, in einem entsprechenden Beschluss einstimmig beschlossen, den Sitz der Partners Group Management I S.à r.l., die als geschäftsführender Gesellschafter fungiert, mit Wirkung zum 18. November 2013 von 55, Avenue de la Gare, L - 1611 Luxembourg nach 2, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 16. September 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014145065/16.

(140164781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Immo Ettelbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.448.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 juillet 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Aloyse SCHIRTZ, né le 21 novembre 1929 à Gralingen, demeurant à L-9375 Gralingen, 30, rue Principale,
- Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
- Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué détenu par:

- Monsieur Aloyse SCHIRTZ, né le 21 novembre 1929 à Gralingen, demeurant à L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par:

- FIDU-CONCEPT SARL, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014144856/24.

(140165279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

McGaw Law Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 166.330.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McGaw Law Office SA
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014144971/12.

(140164604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Oedipus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.138.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 septembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145011/15.

(140164888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Getronics Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Capital social: EUR 3.372.000,00.

Adresse de la succursale: L-2529 Luxembourg, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 50.820.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites du conseil d'administration de la société Getronics Belgium N.V. en date du 11 juillet 2014 que:

Monsieur Cris Buys, en tant que représentant permanent de la Société, peut engager la Société avec sa signature unique pour toutes les activités de l'entreprise de travaux, tel que défini à l'article 3.6 des statuts, sous laquelle sont compris:

- des entreprises générales de construction métallique;
- des entreprises générales d'équipements mécaniques;
- des entreprises générales d'installations d'équipement hydromécanique;
- des entreprises générales d'équipement électronique;
- des entreprises générales d'installation de transport et de déplacement dans les bâtiments;
- des entreprises générales en installations électriques;
- des entreprises générales d'équipements en télécommunication et en gestion de données;
- des entreprises générales d'installations spéciales, d'installations pour le traitement d'ordures ménagères, d'installations d'épuration d'eau.

L'énonciation ci-dessus est indicative, non limitative.

Monsieur Jean-Louis Micheels peut engager la Société avec sa signature unique pour toutes les autres activités de la succursale de Getronics Belgique au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014144990/27.

(140164632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Nise Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 110.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour compte de Nise Investments SPF S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014145000/12.

(140164852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

AB Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 67.991.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2014.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014145323/16.

(140165390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Pafint Holding S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 12 Septembre 2014 à 14.00 heures

Résolution unique:

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Sabrie Soualmia en qualité d'administrateur faite par le conseil d'administration du 2 juin 2014.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

- Pierre Thielen, né le 28 septembre 1947 à Ettelbruck, Luxembourg, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

- Sabrie Soualmia, né le 15 juillet 1982 à Metz, France, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 8 Septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2014145056/26.

(140164703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Tax S. Arts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 75.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014143115/10.

(140162310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Cofeba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.279.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 03/09/2014, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société Cofeba S.à r.l. ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.279, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Marc LAMBERT, né à Luxembourg, le 25/10/1961

et demeurant à B-6717 Lischert/Attert, 221, chemin des Noisetiers, 100 parts sociales

Total cent parts sociales 100 parts sociales

Windhof, le 3 septembre 2014.

Marc Lambert.

Référence de publication: 2014145417/16.

(140165374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808, itself represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Mr Jeff Braun, Maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 August 2014 in Potsdam.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179737, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2535 on 11 October 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4 June 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 August 2014, number 2224.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred sixty thousand two hundred U.S. dollar (USD 1,160,200.-), represented by one hundred five thousand four hundred seventy-three (105,473) class A shares and one million fifty-four thousand seven hundred twenty-seven (1,054,727) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, up to one million six hundred ten thousand two hundred U.S. dollar (USD 1,610,200.-), through the issue of forty thousand nine hundred nine (40,909) new class A shares and four hundred nine thousand ninety-one (409,091) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred sixty thousand two hundred U.S. dollar (USD 1,160,200.-), represented by one hundred five thousand four hundred seventy-three (105,473) class A shares and one million fifty-four thousand seven hundred twenty-seven (1,054,727) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, up to one million six hundred ten thousand two hundred U.S. dollar (USD 1,610,200.-), through the issue of forty thousand nine hundred nine (40,909) new class A shares and four hundred nine thousand ninety-one (409,091) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each.

Subscription and payment

The forty thousand nine hundred nine (40,909) new class A shares and the four hundred nine thousand ninety-one (409,091) new class B shares have been subscribed by Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, at a total price of four hundred fifty thousand U.S. dollar (USD 450,000.-) entirely allocated to the share capital.

The forty thousand nine hundred nine (40,909) new class A shares and the four hundred nine thousand ninety-one (409,091) new class B shares have been fully paid up in cash by Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, and the total amount of four hundred fifty thousand U.S. dollar (USD 450,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one million six hundred ten thousand two hundred U.S. dollar (USD 1,610,200.-), consisting of:

- one hundred forty-six thousand three hundred eighty-two (146,382) class A shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class A Shares”); and
- one million four hundred sixty-three thousand eight hundred eighteen (1,463,818) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Shares”).”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le quatre septembre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

lui-même représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Caïman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par M. Jeff Braun, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2014 à Potsdam.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179737, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 11 octobre 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juin 2014 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 août 2014, numéro 2224.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante mille deux cents dollars américains (USD 1.160.200,-) représenté par cent cinq mille quatre cent soixante-treize (105.473) parts sociales de catégorie A et un million cinquante-quatre mille sept cent vingt-sept (1.054.727) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant d'un million six cent dix mille deux cents dollars américains (USD 1.610.200,-) par l'émission de quarante mille neuf cent neuf (40.909) nouvelles parts sociales de catégorie A et quatre cent neuf mille quatre-vingt-onze (409.091) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante mille deux cents dollars américains (USD 1.160.200,-) représenté par cent cinq mille quatre cent soixante-treize (105.473) parts sociales de catégorie A et un million cinquante-quatre mille sept cent vingt-sept (1.054.727) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant d'un million six cent dix mille deux cents dollars américains (USD 1.610.200,-) par l'émission de quarante mille neuf cent neuf (40.909) nouvelles parts sociales de catégorie A et quatre cent neuf mille quatre-vingt-onze (409.091) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Souscription et paiement

Les quarante mille neuf cent neuf (40.909) nouvelles parts sociales de catégorie A et quatre cent neuf mille quatre-vingt-onze (409.091) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, pour un montant de quatre cent cinquante mille dollars américains (USD 450.000,-) intégralement alloué au capital social.

Les quarante mille neuf cent neuf (40.909) nouvelles parts sociales de catégorie A et quatre cent neuf mille quatre-vingt-onze (409.091) nouvelles parts sociales de catégorie B ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, et le montant total de quatre cent cinquante mille dollars américains (USD 450.000,-) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social d'un million six cent dix mille deux cents dollars américains (USD 1.610.200,-) représenté par:

- cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-deux (146.382) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- un million quatre cent soixante-trois mille huit cent dix-huit (1.463.818) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BRAUN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2014. LAC / 2014 / 41866. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141998/152.

(140161795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Eren Renewable Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEW EREN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188.143,

représentée par Monsieur Pierre Dagallier et Monsieur Alain Robillard, en leur capacité de, respectivement président du directoire et de membre du directoire et résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

étant le seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de «Eren Renewable Energy S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 168.599 (la «Société»), et constituée sous la dénomination «SIIF ENR S.à r.l.» par acte du notaire soussigné, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1461, du 12 juin 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 juillet 2014 en vertu d'un acte du notaire prénommé, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des 1.000.000 (un million) d'actions émises dans la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants:

1. Rachat et annulation des 160.000.000 (cent soixante millions) parts bénéficiaires émises par la Société et détenues par l'Actionnaire Unique; suppression de la réserve spéciale attachée aux parts bénéficiaires et allocation du montant y relatif aux réserves disponibles distribuables de la Société;

2. Suppression du deuxième alinéa de l'article 5.7 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euros) à un montant de 161.000.000 EUR (cent soixante et un millions d'euros) par l'émission de 160.000.000 (cent soixante millions) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune assorties d'une prime d'émission globale de 4.550.000 EUR (quatre millions cinq cent cinquante mille euros); souscription par l'Actionnaire Unique aux nouvelles actions ainsi émises et paiement du prix de souscription en ce inclus la prime d'émission d'un montant de 164.550.000 EUR (cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante mille euros) par prélèvement sur les réserves disponibles distribuables de la Société.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à 161.000.000 EUR (cent soixante et un millions d'euros) représenté par 161.000.000 (cent soixante et un millions) d'actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune».

Après considération de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de racheter et annuler les 160.000.000 (cent soixante millions) de parts bénéficiaires émises par la Société et détenues par l'Actionnaire Unique et de supprimer la réserve spéciale y relative et d'allouer ce montant aux réserves disponibles distribuables de la Société.

Copie du registre des parts bénéficiaires de la Société a été présentée au notaire.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de supprimer le deuxième alinéa de l'article 5.7 des statuts de la Société correspondant à la réserve spéciale attachée aux parts bénéficiaires.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euros) à un montant de 161.000.000 EUR (cent soixante et un millions d'euros) par l'émission de 160.000.000 (cent soixante millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune assorties d'une prime d'émission globale de 4.550.000 EUR (quatre millions cinq cent cinquante mille euros) et paiement du prix de souscription en ce inclus la prime d'émission d'un montant total de 164.550.000 EUR (cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante mille euros).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a souscrit aux nouvelles actions et le paiement du prix de souscription des nouvelles actions ensemble avec la prime d'émission d'un montant global de 164.550.000 EUR (cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante mille euros) a été prélevé du poste des réserves disponibles distribuables de la Société au capital social à concurrence de 160.000.000 EUR (cent soixante millions d'euros) et au compte prime d'émission à concurrence de 4.550.000 EUR (quatre millions cinq cent cinquante mille euros) en paiement du prix total de souscription des nouvelles actions et de la prime d'émission.

La preuve du montant des réserves disponibles distribuables de la Société a été donnée au Notaire par la transmission d'un bilan arrêté au 1^{er} August 2014.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Actionnaire Unique a été clôturée.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire l'original du présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui precede

In the year two thousand and fourteen on the first day of August.N

Before Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appeared:

NEW EREN S.A., a société anonyme incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number Luxembourg B 188.143,

represented by Mr. Pierre Dagallier and Mr. Alain Robillard, in their respective capacities as chairman of the managing board and member of the managing board and residing professionally at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Eren Renewable Energy S.A." a société anonyme having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the

RCS under number Luxembourg B.168.599 (the “Company”), and incorporated under the denomination “SIIF ENR S.à r.l.” by deed of the undersigned notary, on 17 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 1461 dated 12 June 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 July 2014 by deed of the prenamed notary, not yet published in the Memorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the 1,000,000 (one million) shares in issue in the Company, so that the entire share capital was represented and that the decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

1. Redemption and cancellation of the 160,000,000 (one hundred sixty million) profit shares issued by the Company and held by the Sole Shareholder; cancellation of the special reserve attached to the profit shares and allocation of the amount related thereto to the fully distributable reserves of the Company;

2. Deletion of the second paragraph of article 5.7. of the articles of the Company.

3. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of 1,000,000 EUR (one million) to an amount of 161,000,000 EUR (one hundred sixty-one million Euro) by the issue of 160,000,000 (one hundred sixty million) new shares with a nominal value of 1 EUR (one Euro) each together with a share premium of a total amount of 4,550,000 EUR (four million five hundred fifty thousand Euro); subscription by the Sole Shareholder to the new shares and payment of the subscription price including the share premium, of an aggregate amount of 164,550,000 EUR (one hundred sixty-four million five hundred fifty thousand Euro) by way of transfer from the fully distributable reserves of the Company.

4. Amendment of the article 5.1. of the articles of association so that it shall now read as follow:

“ 5.1. The subscribed and fully paid share capital of the Company amounts to 161,000,000 EUR (one hundred sixty-one million Euro) represented by 161,000,000 (one hundred sixty-one million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each”

After consideration of the above, the following resolutions were passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to redeem and cancel the 160,000,000 (one hundred sixty million) profit shares issued by the Company and held by the Sole Shareholder, to cancel the special reserve attached to the profit shares and allocate the amount related thereto to the fully distributable reserves of the Company.

Copy of the profit shares register has been presented to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to delete the second paragraph of article 5.7. of the articles of association of the Company relating to the special reserves attached to the profit shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of 1,000,000 EUR (one million Euro) to an amount of 161,000,000 EUR (one hundred sixty-one million Euro) by the issue of 160,000,000 (one hundred sixty million) new shares with a nominal value of 1 EUR (one Euro) each together with a share premium of a total amount of 4,550,000 EUR (four million five hundred fifty thousand Euro); and subscription to and payment of the subscription price and share premium of an aggregate amount of 164,550,000 EUR (one hundred sixty-four million five hundred fifty thousand Euro).

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to the new shares and the payment of the subscription price including the share premium amounting in aggregate to 164,550,000 EUR (one hundred sixty-four million five hundred fifty thousand Euro) has been transferred from the distributable reserves of the Company to the capital account in the extent of EUR 160,000,000 (one hundred sixty million Euro) and to the share premium account to the extent of EUR 4,550,000 (four million five hundred fifty thousand Euro) in payment of the total subscription price of the new shares and share premium.

Proof of the existence and of the amount of the distributable reserves of the Company has been given to the notary by submission of a balance sheet as at 1st August 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1. of the articles of association so that it shall now read as set forth in the agenda.

Nothing being further on the agenda the meeting has been closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800).

147043

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the FRENCH version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Pierre Dagallier, Alain Robillard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2014. LAC / 2014 / 36890. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014142103/163.

(140161281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Tecref Y Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 190.040.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of July.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned, which will be the depositary of the deed.

THERE APPEARED:

"Tecref X Newco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal on August 1st, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Tecref Y Newco S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in the Municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

It may also make investments in real estate and real estate related assets and companies either directly or through the intermediary of other undertakings.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The sole shareholder of the Company may contribute Capital Surplus to it. Amounts so contributed shall be freely distributable by means of a resolution of the sole shareholder. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The Company shall be bound and represented by the signature one of the manager.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits-reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) shares have been subscribed by the sole shareholder "Tecref X Newco S.à r.l.", prenamed, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who states it.

Resolutions taken by the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of Managers is fixed at two (2).
- 2) Are appointed as Managers for an unlimited period:
 - Mrs Daniela KLASSEN-MARTIN, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), residing at 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack (France); and
 - Mr Yves CHERET, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), residing at 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) The company shall have its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel sera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

«Tecref X Newco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Tecref Y Newco S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle peut également entreprendre l'acquisition d'immeubles ou d'avoirs immobiliers soit directement soit par l'intermédiaire d'un autre organisme.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des statuts.

L'associé unique de la Société peut effectuer des apports en capitaux propres. Les montants ainsi apportés seront librement distribuables par résolution de l'associé unique. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est valablement engagée et représentée par la signature de l'un des gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique «Tecref X Newco S.à r.l.», prénommée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Résolutions prises par l'associée unique:

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- Mme Daniela KLASSEN-MARTIN, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), demeurant au 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack (France); et

- Mr Yves CHERET, né le 1 mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid, Grand Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 9A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. LAC/2014/39667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141801/376.

(140160792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Teyo Energy Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 190.026.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of August,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Paragon Holding AG, a company incorporated in Liechtenstein, with registered address at c/o Foundationanstalt, Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, with Handelsregister number FL-0002.482.610-3
and

2. Reality World Holding AG, a company incorporated in Liechtenstein, with registered address at c/o Foundationanstalt, Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, with Handelsregister number FL-0002.482.626-2.

here represented by Corinne Muller, employee, professionally residing in L-2330 Luxembourg, 124 boulevard de la Pétrusse, by virtue of two proxies given on August 5, 2014.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. The Company may sell and transfer any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and

financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities provided these activities are allowed for sociétés à responsabilité limitée. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “TEYO Energy Co. S.A.R.L.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at Twelve Thousand and Five Hundred Euros (12,500.-Euros) represented by Twelve Thousand and Five Hundred (12,500) shares with a par value of One EURO (1.-Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

In case of plurality of shareholders, the shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to the new shareholders subject to approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants of the surviving spouse.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The general meeting of shareholders may create class A and class B managers.

The Company shall be bound by i) in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers, (iii) or in case the general meeting of members has

appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), by the joint signature of one class A manager and one class B manager, (iv) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers or the sole manager of the Company, but only within the limits of such power.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The manager(s) may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of managers. The sell and transfer of any stock, shares and other participation securities shall be subject to the shareholders' resolution in the Shareholders' General Assembly.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the Board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented. In case of class A and class B managers, at least one class A and one class B managers must be present at the board of managers.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Shareholders

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Decisions of the single shareholder, or as the case may be, plurality of shareholders, are registered in minutes or drawn in writing in accordance with the provisions of the law.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not to be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

G. General provisions

Art. 20. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare that the Twelve Thousand and Five Hundred (12,500) shares have been subscribed to as follows:

- Paragon Holding AG: six thousand two hundred and fifty (6,250) shares.
- Reality World Holding AG: six thousand two hundred and fifty (6,250) shares.

TOTAL: Twelve Thousand and Five Hundred (12,500).

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand and Five Hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders:

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following class A and class B managers:

- Mr. Sascha Christoph Bonderer, born on August 27, 1973 in Chur (Switzerland), professionally residing at Zollstrasse 32/34, LI-9440 Vaduz, Liechtenstein, as Class A Manager of the Company;
- PERCURO Treuhandanstalt, Heiligkreuz 6, LI-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Class A Manager of the Company;
- Mr. Johannes Andries van den Berg, born on December 28, 1979 in Pijnacker (the Netherlands), professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class B Manager of the Company;
- Ms. Corinne Muller, born on October 15, 1976 in Seoul (South Korea) professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class B Manager of the Company;

2) The address of the Company is fixed at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le six août,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Paragon Holding AG, une société constituée au Liechtenstein, avec siège social à Foundationanstalt, Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée au Handelsregister sous le numéro FL 0002.482.610-3;

ET

2. Reality World Holding AG, une société constituée au Liechtenstein, avec siège social à Foundationanstalt, Heiligkreuz 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée au Handelsregister sous le numéro FL 0002.482.626-2;

ici représentée par Corinne Muller, employée, de résidence professionnelle au 124, 5 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut vendre, transférer de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et ou contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière, générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut aucune réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions dont il jugera utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liés directement ou indirectement à son objet social tout dans le sens le plus large du mot.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "TEYO Energy Co. S.A.R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (12.500.-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès, les actions de l'associé décédé ne peuvent être transférés aux nouveaux actionnaires, sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres actionnaires à une assemblée générale, à la majorité des trois quarts des droits appartenant aux survivants. Cette approbation est toutefois pas requis lorsque les parts sont cédées aux ascendants, descendants du conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Management

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont désignés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut créer des classes de gérants de classe A et de classe B.

La Société sera engagée par (i) la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, ou par (ii) la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou (iii) lorsque l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par (iv) la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le(s) gérant(s) peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif (cause Légitime).

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. La vente et le transfert de toute action, part et toute autre valeur de participation sera soumise aux décisions des associés dans une assemblée générale des associés.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés. Lorsqu'il existe des classes de gérants A et des classes de gérants B, la présence ou la représentation d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est requise.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télex ou télécopie. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Le décès ou de démission du gérant, pour quelque raison que ce soit, ne doivent pas provoquer la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont responsables de la bonne exécution de leur mandat.

D. Associé(s)

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit, conformément aux dispositions de la loi.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

G. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non expressément prévus par le Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux douze mille cinq cent (12,500) parts sociales comme suit:

- Paragon Holding AG : six mille deux cent cinquante (6,250) parts.
- Reality World Holding AG : six mille deux cent cinquante (6,250) parts.

Total : douze mille cinq cent (12,500) parts sociales

et ont déclaré les avoir entièrement libérées en espèces par le paiement d'un montant de douze mille cinq cent euros (12,500.- EUR) à la disponibilité de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, ont été évaluées à environ EUR 1.200.-.

Décision des associés:

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera administrée par les gérants de classe A et de classe B suivants:

- Monsieur Sascha Christoph Bonderer, né le 27 août 1973 à Chur (Switzerland), ayant son adresse professionnelle à Zollstrasse 32/34LI-9440 Vaduz, Liechtenstein, comme Gérant de classe A de la Société;
- Percuro Treuhandstalt, Heiligkreuz 6, LI-9490 Vaduz, Liechtenstein, comme Gérant de classe A de la Société;
- Monsieur. Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, comme Gérant de classe B de la Société;
- Madame Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 en Corée du Sud, ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330, comme Gérant de classe B de la Société.

2. L'adresse de la Société est fixée au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37796. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141824/378.

(140160623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Tibidabo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.314.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 9 septembre 2014

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 9 septembre 2014 que Madame Kathy MARCHIONE a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet au 9 septembre 2014.

Suite à cette démission, les membres du conseil d'administration ont décidé de coopter avec effet au 9 septembre 2014 en tant qu'administrateur de catégorie A:

Madame Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Suite à cette cooptation, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Madame Sabrina COLANTONIO, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie A,

- Madame Natalia VENTURINI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Christian MOGNOL, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143784/26.

(140163045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Citruz Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.057.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Citruz Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in progress of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Maître Philip Basler-Greti, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 1st September 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Citruz Midco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented

consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a

single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company’s shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in (including the share premium)
Citruz Topco S.à r.l.	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-
Total:	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June of 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Manish DESAI, born on February 14, 1979 in Ndoly, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America; and

- Mr Tom Stenhouse, company manager, born on June 25, 1978 in Cuckfield, United Kingdom, residing professionally at 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA London, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Citruz Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-), avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Philip Basler-Greti, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} septembre 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Citruz Midco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en

particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré (y compris la prime d'émission)
Citruz Topco S.à r.l.	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-
Total:	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

147068

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin de 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période illimitée:

- Mrs Figen EREN, administrateur de société, né le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal à L-2449, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Manish DESAI, administrateur de société, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, résidant professionnellement au 333 S. Grand Avenue, 28^{ème} étage, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mr Tom Stenhouse administrateur de société, né le 25 juin, 1978 à Cuckfield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA Londres, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142005/578.

(140161254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Par résolutions prises en date du 7 août 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Thomas Sonnenberg, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 août 2020;

2. Nomination de Antonios Tzanetis, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 août 2020;

3. Nomination de Mats Eklund, avec adresse au 13, Farm Place, W8 7SX, Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 août 2020;

4. Acceptation de la démission de Lars Frankfelt, avec adresse au 29, Esplanade, 1st Floor, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat d'administrateur, avec effet au 7 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144646/18.

(140164432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Patada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.942.

In the year two thousand and fourteen, on the third of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "PATADA S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 9b, boulevard Prince Henri, trade register Luxembourg section B number 78.942, incorporated by deed dated on November 21st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 209 of June 5th, 2001.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros), so as to raise it from its current amount of EUR 32,750.- (thirty-two thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 140,250.- (one hundred forty thousand two hundred and fifty euros), by the issue of 4,300 (four thousand three hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company.

3.- Acceptance by the manager of the Company.

4.- Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 40,250.- (forty thousand two hundred and fifty euros), so as to bring it from its current amount after increase to EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), by the absorption of the accumulated deficit for an amount of EUR 40,250.- (forty thousand two hundred and fifty euros) and cancellation of 1,610 (one thousand six hundred and ten) shares.

5.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such actions.

6.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution:

It is decided to increase the issued share capital by an amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros), so as to raise it from its current amount of EUR 32,750.- (thirty-two thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 140,250.- (one hundred forty thousand two hundred and fifty euros), by the issue of 4,300 (four thousand three hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company.

Second resolution:

It is decided to accept the subscription of all the new shares by the sole shareholder, PINESA S.A., with registered office at 8, Edificio IGRA, Calle Aquilino de la Guardia, PA- 7R. de Panama.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore intervenes the aforementioned sole shareholder, here represented by Mr Fons MANGEN, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe the 4,300 (four thousand three hundred) new shares and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the company where the said claim appears.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr Dieter W. NEUPERT, manager of PATADA S.à r.l., here represented by Mr Fons MANGEN, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Third resolution:

It is decided to decrease the corporate capital by an amount of 40,250.- (forty thousand two hundred and fifty euros), so as to bring it from its current amount after increase to EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), by the absorption of the accumulated deficit for an amount of EUR 40,250.- (forty thousand two hundred and fifty euros) and cancellation of 1,610 (one thousand six hundred and ten) shares.

All powers are conferred to the manager in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and to the cancellation of the shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), represented by 4.000 (four thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "PATADA S.à r.l., ayant son siège social à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.942, constituée suivant acte reçu le 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 409 du 5 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 107.500.- (cent sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 32.750.- (trente-deux mille sept cent cinquante euros) à EUR 140.250.- (cent quarante mille deux cent cinquante euros), par l'émission de 4.300 (quatre mille trois cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts sociales par apport d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'encontre de la Société.

3.- Acceptation par le gérant de la Société.

4.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 40.250.- (quarante mille deux cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel après augmentation à EUR 100.000.- (cent mille), par absorption des pertes accumulées pour un montant de EUR 40.250.- (quarante mille deux cent cinquante euros), et annulation de 1.610 (mille six cent dix) parts sociales.

5.- Modification de l'article 6 des statuts, pour refléter les décisions prises.

6.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 107.500.- (cent sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 32.750.- (trente-deux mille sept cent cinquante euros) à EUR 140.250.- (cent quarante mille deux cent cinquante), par l'émission de 4.300 (quatre mille trois cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'associé unique, la société PINESA S.A., ayant son siège social à 8, Edificio IGRA, Calle Aquilino de la Guardia, PA- 7R. de Panama.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, prénommé, ici représenté par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 107.500.- (cent sept mille cinq cents euros).

La justification de l'existence, du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la créance afférente apparaît.

Intervention du gérant.

Est alors intervenu Monsieur Dieter W. NEUPERT, gérant de la société PATADA S.à r.l., ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 40.250.- (quarante mille deux cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel après augmentation à EUR 100.000.- (cent mille), par absorption des pertes accumulées pour un montant de EUR 40.250.- (quarante mille deux cent cinquante euros), et annulation de 1.610 (mille six cent dix) parts sociales.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 100.000.- (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune."

147072

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41228. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014140420/171.

(140159422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Grupo EIG Multimedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.049.871,94.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.726.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 31 juillet 2014, que:

- Monsieur Francisco Alves Neri Bonilla a été nommé en tant que gérant classe A de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée;
- Monsieur Daniel Mijic, a été nommé en tant que gérant classe A de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée;
- Monsieur Manuel Dominguez Moreno a été nommé en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée;
- Monsieur Francisco Javier Ramírez Bañares, né le 9 décembre 1964 à Madrid (Espagne), demeurant au 15, Juan Hurtado de Mendoza, 28036 Madrid (Espagne), a été nommé en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée;
- Monsieur Álvaro Vicente Moncada Durruti, né le 5 avril 1970 à Pamplona (Navarra, Espagne), demeurant au 2025, Brickell Avenue, 33129 Miami, Florida (États-Unis), a été nommé en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée; et
- Monsieur Julio González Silva, né le 12 août 1946 à Santiago de Compostela (Coruña, Espagne), demeurant au P-1 Street, Jardín de la Lagunita Residence, La Lagunita el Hatillo, Caracas (Venezuela) a été nommé en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Il résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Francisco Alves Neri Bonilla, gérant classe A,
- Monsieur Daniel Mijic, gérant classe A,
- Monsieur Manuel Dominguez Moreno, gérant classe B,
- Francisco Javier Ramírez Bañares, gérant classe B,
- Álvaro Vicente Moncada Durruti, gérant classe B, et
- Julio González Silva, gérant classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142813/34.

(140162660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.
